

ABONNEMENT.

Un an, 30 fr.
Six mois, 16
Trois mois, 8

ON S'ABONNE :

A SAUMUR, chez tous les Libraires.
A PARIS, chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.
A. EWIG, Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 21 Décembre 1877.

Chronique générale.

La commission d'enquête parlementaire a l'intention de siéger pendant l'intercession afin de pouvoir constater et signaler en temps utile au pouvoir judiciaire des délits électoraux qui se prescrivent par trois mois.

De tous côtés on presse les ministres de remanier complètement le personnel de toutes les administrations du gouvernement.

Dans les sphères gouvernementales on se montre absolument opposé à toutes poursuites contre les ministres du 16 mai, que plusieurs membres du comité des Dix-Huit voudraient imposer au nouveau cabinet.

INSTRUCTIONS MINISTÉRIELLES.

On se rappelle que tous les ministres du cabinet de Broglie-Fourton et du cabinet de Rochebouët avaient adressé à tous les fonctionnaires de leur département des instructions au sujet de l'attitude qu'il convenait de tenir vis-à-vis de la commission d'enquête parlementaire.

M. de Marcère a fait savoir aux nouveaux préfets qu'il a nommés d'avoir à considérer toutes les circulaires des ministres précédents relatives à cette question comme nulles et non avenues, qu'ils recevront, du reste, immédiatement des instructions écrites très-précises portant qu'eux-mêmes et tous les fonctionnaires de leur département doivent se mettre à la pleine et entière disposition

des députés enquêteurs, leur remettre et confier toutes les pièces ou actes dont ils auraient besoin, enfin exécuter leurs ordres quelle qu'en soit la nature.

M. de Marcère, au fur et à mesure qu'il reçoit un de ses préfets, lui donne ordre d'avoir dans les vingt-quatre heures à rejoindre son poste.

On commente beaucoup, dans le monde politique, la note de l'Officiel portant que le Maréchal et la Maréchale recevront les jeudis à l'Elysée.

On sait que, jusqu'ici, les soirées des jeudis étaient consacrées aux réceptions à Versailles, et celles des samedis aux réceptions à l'Elysée.

Le Maréchal supprime donc les réceptions de Versailles; l'importance d'une pareille décision n'échappera à personne.

On nous assure que le Maréchal se montre très-peiné de toutes les lettres fort vives de démissions qu'il reçoit des fonctionnaires de tout ordre et de tout grade.

Et il paraît cependant qu'on lui en cache la plus grande partie.

Il répète qu'il ne comprend pas que ces fonctionnaires n'aient guère conservé les ménagements qui étaient dus à une « haute infortune ».

Comme conséquence du projet de loi portant amnistie pour tous les crimes et délits politiques commis depuis le 16 mai, le ministre de la justice a fait télégraphier dès mardi soir aux procureurs généraux d'interrompre toutes les poursuites commencées sous le ministère précédent.

On paraît, dès maintenant, vouloir s'occuper de la création d'une fête nationale. La Chambre, dès sa rentrée, serait saisie de cette question.

Les commissions municipales nommées

depuis le 16 mai vont être révoquées en masse.

On lit dans l'Univers :

Maintenant que la capitulation du Maréchal est un fait accompli, il semble qu'il n'y ait plus qu'à baisser la tête, à attendre et à se faire. Toutefois, si les récriminations ne servent à rien, il est bon cependant de rechercher quels sont ceux qui, par leurs efforts ou par leur défection, porteront devant le tribunal de l'histoire la plus lourde part de responsabilité.

L'enquête est facile à faire : les coupables sont toujours les mêmes. Ce sont les auteurs du septennat qui conduisent si allégrement le deuil du septennat. Ce sont les politiques tricolores qui ont autrefois ruiné les espérances de restauration monarchique, dont la main donne aujourd'hui le coup de grâce au gouvernement du Maréchal.

N'est-ce pas M. Bocher, l'homme d'affaires des princes d'Orléans; n'est-ce pas M. d'Audiffret-Pasquier « dont les espérances, a-t-il dit, sont personnifiées dans un homme, le duc d'Aumale, dont le but avoué est de porter le duc d'Aumale à la magistrature suprême de la République », qui ont mis en demeure le Maréchal de gouverner avec les gauches ou de se démettre et de rentrer dans la vie privée ?

Et derrière ces chefs autorisés du parti orléaniste ne voit-on pas les survivants de 1830, « le groupe néfaste qui, après avoir tenu pendant un mois entre ses mains les destinées de la France, s'est décidé à la précipiter dans les aventures d'une République à toute vapeur ? »

C'est donc grâce à la pression de ce parti que le centre gauche revient une fois de plus aux affaires.

Espère-t-il réaliser ce projet qu'on lui prêtait d'amener le Maréchal à donner sa démission et de former avec les centres des deux Assemblées une majorité en faveur de M. le duc d'Aumale avec l'aide de M. Gambetta ?

Oui, voilà tout le mot de l'énigme qui se

posait devant nous dans le clan « constitutionnel ».

Voilà la signification du langage révolutionnaire des familiers de M. le duc d'Aumale. Voilà le secret de l'évolution des journaux dévoués au parti constitutionnel.

Ainsi l'orléanisme est resté fidèle au rôle néfaste qu'il a joué dans notre histoire, rôle d'intrigues et de ruse qui s'est développé dans un parallélisme si rigoureux avec celui de la révolution que l'ancien directeur de la Gazette de France, M. de Lourdoueix, a pu le formuler ainsi : « La Révolution, c'est l'orléanisme. » Les habiles du centre droit n'ont pas fait mentir cette formule !

Et maintenant, ainsi que le dit l'Assemblée nationale, « qu'ils aillent toucher, s'ils le peuvent, les trente deniers promis à leur ambition. » Ils ont perdu le droit de parler de leur patriotisme; car, selon l'expression d'un journal ordinairement très-indulgent à leur égard, « ils ont fait en cinq mois plus de mal à la France que les autres partis n'en avaient fait en cinq ans. »

On annonce la communication aux journaux d'une note importante émanant de la droite légitimiste, et, plus spécialement, de ceux de ses membres qui ont participé aux dernières négociations avec le Maréchal.

Cette note expliquerait qu'au lieu d'abandonner le Président, suivant le mot employé dans les (anciens) cercles officieux, la droite lui avait, au contraire, fourni un programme complet de résistance et lui avait offert d'exécuter ce programme, sous son irresponsabilité présidentielle, les agents acceptant pour eux toutes les responsabilités, quelles qu'elles fussent et sans limite. Ces révélations sont appelées, dit-on, à faire sensation.

Avant le départ des députés, on racontait, dans les couloirs de la Chambre, une aventure, assez piquante dont M. d'Audiffret-Pasquier et Batbie ont été les héros, et que

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

UN PIÈCE

POUR ATTRAVER UN RAYON DE SOLEIL.

(Suite.)

David stupéfait fut un peu lent à répondre; enfin il dit simplement :

« Je ne sais pas si c'est le vôtre, regardez. »

Et approchant lentement la lumière du matelas, il montra l'enfant endormi.

Un coup d'œil suffit; la mère pressa contre son cœur le petit qui ouvrit les yeux, et tranquille en reconnaissant sa mère, entouré de son bras potelé le cou de l'heureuse femme, et se rendormit.

« Nous ne sommes pas très-riches, monsieur, dit-elle, les yeux pleins de larmes de joie; mais si nous pouvons faire quelque chose pour vous, nous en serons bien heureux; et si vous êtes assez bon pour venir dîner avec nous dimanche, mon mari sera bien content de pouvoir vous remercier du soin que vous avez eu de ce cher petit; c'est notre seul enfant, monsieur ! »

« Pour les remerciements, madame, il n'en faut pas parler, j'ai du chagrin à voir partir votre fils, et j'aurai du plaisir à aller le voir chez vous si vous

le permettez; mais quant à dîner, je ne suis guère en costume pour cela, oh là ! »

Et le pauvre David jeta un triste regard sur ses vieux habits rapiécés.

« Oh ! de grâce, ne parlez pas ainsi, et promettez de venir, » ajouta la femme.

Et, après lui avoir donné son adresse, l'avoir encore remercié, elle lui dit adieu, et se retira.

David eut peine à dormir. Il se demandait comment il ferait pour aller dîner en ville avec ses mauvais habits.

Il résolut de faire confidence de son embarras à madame Denis, et il n'y avait pas de temps à perdre, car le jour suivant était un samedi.

Le lendemain matin, il laissa sa porte ouverte pour guetter madame Denis lorsqu'elle irait au marché. Mais elle avait eu la même pensée que lui; d'ailleurs un peu de curiosité féminine la poussait à lui demander quelques détails au sujet de l'enfant.

David raconta ce qui s'était passé, et arriva à ce qui lui causait tant de perplexité. Que devait-il faire ? Fallait-il aller dîner ou non ?

« Eh ! pourquoi n'iriez-vous pas dîner chez ces braves gens ? dit madame Denis. Laissez ce soir vos habits à votre porte, voisin; nous les battons et nous les brosserons. Mon mari vous prêtera une chemise blanche et un mouchoir; nous ferons repasser vos bottes, et, fiez-vous à moi, dimanche

vous aurez l'air de sortir d'une boîte. Ne manquez pas une si bonne occasion de vous faire des amis, monsieur Coumbe. Il n'est personne qui puisse entièrement se suffire et qui n'ait besoin de savoir qu'on l'aime. Vous tiendrez tout aussi bien votre place à table qu'un autre, si vous le voulez. »

Puis, en se retirant, madame Denis ajouta d'un air presque indifférent :

« Ah ! j'y pense, voulez-vous, mon cher monsieur Coumbe, que je vous achète un peu de savon pour vos mains ? »

« Très-volontiers, » dit le bonhomme, sans songer le moins du monde à s'offenser.

Et il donna quelques pièces de monnaie à son excellente voisine.

Le matin, David se sentit le cœur presque ému lorsqu'en ouvrant la porte il vit rangés sur la rampe de l'escalier une chemise blanche, une cravate à raies bleues, un mouchoir rouge et ses habits raccommodés, lavés, brossés, si bien qu'ils semblaient tout neufs; ses bottes aussi étaient resplendissantes.

Il emporta tous ses effets et le morceau de savon dans sa chambre, fit bouillir de l'eau, passa une demi-heure à sa toilette, et quand il eut fini, il ne put s'empêcher de sourire.

Il éprouvait presque un sentiment de vanité en songeant qu'il ne paraissait plus le même homme, de même que son petit logement n'était plus le

même; maintenant l'un était digne de l'autre.

Le jour était beau, et le soleil brillait dans la rue; la chambre était pleine de ses reflets.

David, impatient de voir et de remercier madame Denis, ouvrit sa porte, comme la veille, certain que madame Denis et sa fille passeraient bientôt pour aller à la messe.

En attendant, il déjeuna, et il brossa de toute sa force son chapeau qui en avait grand besoin.

Les cloches sonnaient gaieusement.

Madame Denis tardait beaucoup au gré de David; enfin elle descendit, et dès qu'elle vit Coumbe :

« Eh ! bonjour, voisin, lui dit-elle. Regarde donc, Betsi, monsieur David; le voilà rajeuni de dix ans ! Eh ! mon cher monsieur Coumbe, pourquoi ne nous accompagneriez-vous pas à la messe ? Je juge que si vous n'y avez pas été les autres dimanches, c'était surtout à cause de vos habits. »

David ne dit pas non; il prit son chapeau.

Madame Denis fit un mouvement comme pour lui demander son bras; David s'empressa de l'offrir et s'avança dans la rue tout surpris de sa nouvelle manière d'être.

Il serait difficile d'exprimer ce que David éprouva en entrant dans l'église.

La grandeur de l'édifice, l'assemblée si nombreuse, les chants, la musique, les paroles solennelles,

nous publions sous toutes réserves, bien entendu.

Le soir où la reprise des pourparlers avec M. Dufaure a été décidée à l'Élysée, MM. Batbie, Depoyre et plusieurs constitutionnels étaient auprès du Maréchal quand le duc Pasquier est entré.

Dans un langage d'une extrême vivacité, le président du Sénat a démontré au Maréchal l'impossibilité du ministère Batbie, et prit à partie très-vivement M. Batbie lui-même, en lui reprochant le rôle qu'il jouait au cours des négociations.

M. Batbie, se considérant comme gravement insulté, a envoyé le lendemain M. de Lareinty au duc, avec mission de le provoquer en duel. Comme la corpulence de Batbie le rend inhabile aux exercices du corps, Lareinty offrait en son nom le duel avec un seul pistolet chargé et à quinze pas.

M. d'Audiffret a adressé M. de Lareinty à M. Bocher, et après de longues explications, il a été décidé que M. d'Audiffret écrirait une lettre d'explications dans laquelle il se défendrait d'avoir voulu offenser personnellement M. Batbie.

L'affaire en serait restée là.

Nous savons, dit la *Défense*, que M. le duc Pasquier a demandé à M. Dufaure qu'à la rentrée des Chambres il soit déposé par le gouvernement une proposition tendant à faire voter une rente de 6,000 fr., à titre de reconnaissance nationale, à la veuve du général d'Aurelles de Paladine, du vainqueur de Coulmiers.

Pas une voix ne marchandera cet hommage à l'éminent général qui, seul, dans la désastreuse campagne de 1870, a donné à la France un jour d'espoir et de consolation.

On affirme que plusieurs membres de l'épiscopat français ont protesté auprès du Maréchal contre la nomination de M. Waddington au ministère des affaires étrangères, et ce, au moment où, le Conclave pouvant s'ouvrir d'un jour à l'autre, la France sera appelée à discuter, comme fille aînée de l'Église, les plus graves intérêts de la catholicité.

Nous lisons dans le *Journal du Loiret* :

On raconte une singulière histoire au sujet de M. Gambetta et de la Présidence.

Il paraît que, rencontrant il y a six ou sept jours M. de Lesseps dans une maison où ils étaient invités à dîner ensemble, il le prit à part et lui dit :

« Je sais que vous êtes un des amis du Maréchal. Eh bien ! vous pouvez lui conseiller en mon nom de ne pas quitter la Présidence, quoiqu'il arrive. Et s'il vous demande pourquoi, je le lui conseille, vous pourrez lui apprendre que son départ m'effrayerait pour l'armée : sa démission, ce serait le commencement de la désorganisation militaire. »

Rappelons, à ce propos, que, quand la

nelles qui descendaient de la chaire, tout ce spectacle inaccoutumé l'étonnait et le charmait en lui rappelant les heureuses années de son enfance, alors qu'il accompagnait sa mère dans le saint édifice et priait avec elle.

Madame Denis jetait de temps à autre un regard sur le visage épanoui du pauvre homme et se félicitait de sa bonne pensée, le voyant si doucement ému.

Au sortir de l'église, David se sépara de sa voisine et se dirigea vers la demeure de ses nouvelles connaissances.

Le mari, la femme et l'enfant l'attendaient à leur fenêtre ; ils sortirent, dès qu'ils l'aperçurent, pour aller à sa rencontre.

L'enfant parut le reconnaître, lui sourit, lui prit la main et l'entraîna vers la maison en lui adressant une foule de paroles qui ressemblaient à des questions ; le bonhomme, qui n'y entendait rien, répondait au hasard « oui ou non, » pensant qu'il aurait bien du malheur s'il ne rencontrait pas juste à peu près une fois sur deux.

Depuis ce jour, tous les dimanches, David alla dîner avec cette bonne et honnête famille.

On habitua l'enfant à l'appeler « l'oncle David. »

Le pauvre vieillard passait la première moitié de chaque semaine à se rappeler avec bonheur ces scènes-là, et la seconde à en désirer le retour.

(A suivre.)

gauche dut, le mois dernier, choisir un candidat pour la Présidence de la République en remplacement de M. Jules Grévy qui s'obstinait à refuser cette candidature. M. Gambetta trouva M. Polhuau trop jeune et ne trouva pas M. Dufaure trop vieux : c'est M. Dufaure qu'il préféra. »

## Etranger.

### PROPOSITION DE PAIX.

L'Assemblée nationale croit devoir donner, sous toutes réserves, quoique venant d'une source indiscutable, la dépêche suivante dont elle a reçu communication :

« La Sublime-Porte propose le maintien d'un corps d'armée composé d'Anglais, de Russes, d'Autrichiens, de Français et d'Italiens en Bulgarie pendant deux ans, à la condition que ces troupes permettront le libre développement de la Constitution ottomane.

» Elle ne s'oppose plus à la liberté du passage du Bosphore ; elle est résolue à céder Batoum au czar, à la condition que la paix soit immédiatement signée. »

ANGLETERRE. — Le courrier de Londres nous apporte l'importante communication suivante :

Lord Beaconsfield travaille quatre heures par jour avec la reine. C'est Sa Majesté qui dicte les dépêches. Celle qui a été adressée à l'Autriche est tellement ferme que le comte Andrassy a promis de coopérer sinon ouvertement du moins tacitement avec l'Angleterre pour l'obtention d'un congrès européen.

Le cabinet de Saint-James exige que le comte Andrassy proteste contre la trahison de la Serbie. Le cabinet de Vienne a refusé. C'est alors que la dépêche a été rédigée déclarant que, si cette protestation n'est pas faite, l'Angleterre enverra trente mille hommes non pas à Gallipoli, mais à Constantinople, et qu'elle commencera par diriger dix mille hommes contre les troupes serbes, avec ordre de poursuivre la campagne dans la Serbie jusqu'à Belgrade, ce qui permettrait aux Turcs de tenir tête aux Russes.

Dans le cas où l'Autriche occuperait la Bosnie et l'Herzégovine, l'Angleterre en ferait un *casus belli*.

Le Parlement anglais sera convoqué pour le 7 janvier.

On considère cette convocation, qui a lieu plus tôt qu'à l'habitude, comme nécessitée par les événements d'Orient.

On s'attend à des demandes de crédits pour des préparatifs militaires.

TURQUIE. — Le sultan est très-malade. On craint une congestion cérébrale. Mahmoud-Damat-Pacha est tout puissant, et le conseil des ministres a, sous son influence, déclaré qu'après tout il valait mieux s'entendre avec le czar, surtout si l'Angleterre ne prend pas immédiatement les armes en faveur de la Turquie.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici, d'après le *Temps*, quelques renseignements sur M. Béchade, notre nouveau préfet :

« M. Béchade a débuté dans l'administration le 6 décembre 1870, comme sous-préfet de Marmande ; 49 avril 1871, sous-préfet de Pontivy ; 24 janvier 1872, sous-préfet de Pamiers. Révoqué le 24 mai 1873, comme sous-préfet de Boulogne, M. Béchade a été nommé préfet de la Nièvre le 5 janvier 1877. Il a donné sa démission au 16 mai dernier. »

Nous donnons également, pour quelques-uns des départements qui nous environnent, l'indication des états de services des nouveaux préfets depuis le jour de leurs débuts dans l'administration :

Vienne. — M. Martial Baile, qui remplace M. Fournier-Sarlovèze à la préfecture de la Vienne, n'est pas un inconnu dans ce département.

Avocat au bureau de Tarbes, conseiller de préfecture des Hautes-Pyrénées en 1863,

du Gard en 1868, le 4 Septembre trouva M. Baile sous-préfet à Montmorillon. Après la démission de M. Ribert, il fit l'intérim, pendant un mois, de la préfecture de la Vienne, et fut envoyé, en avril 1874, comme sous-préfet à Alais ; au 24 mai 1873, il fut nommé sous-préfet de Bayonne ; le 15 décembre de la même année, préfet de l'Aude, où il resta jusqu'après les élections législatives et sénatoriales de 1876 ; puis préfet de la Drôme en avril 1876, sous le ministère de Marcère ; décoré en février 1877 et mis en disponibilité au 16 mai dernier.

M. Baile est, on s'en souvient, le préfet de la Drôme qui fut la victime d'une tentative d'assassinat de la part d'un instituteur et dont nous avons parlé dans son temps.

Deux-Sèvres. — M. Emile Cotellet a débuté, le 6 décembre 1870, comme sous-préfet de Castelnau-dary. Il a été nommé sous-préfet de Pithiviers le 25 avril 1874 ; 7 juin 1873, sous-préfet de Cosne ; révoqué au 24 mai 1873. Replacé le 6 janvier 1875 comme sous-préfet des Andelys ; 21 décembre 1875, secrétaire général de l'Yonne ; 24 mai 1876, sous-préfet de Sens ; révoqué le 16 mai dernier. Aux élections du 4 novembre dernier, a été élu conseiller général de l'Yonne comme candidat républicain, par le canton de Sens.

Vendée. — M. de Girardin, après avoir été chef de cabinet du préfet de la Gironde, a été nommé, le 9 septembre 1872, sous-préfet de Gourdon ; 16 octobre 1873, sous-préfet de Bernay ; révoqué quelques jours après à Gourdon ; 15 décembre 1875, sous-préfet de Saint-Amand ; 24 mai 1876, sous-préfet d'Issouire ; 25 février 1877, sous-préfet de Thiers ; révoqué le 16 mai dernier.

Loire-Inférieure. — M. le comte Ragnet de Brancion, ancien officier, attaché au Comptoir d'escompte de Paris, colonel de la garde nationale pendant le siège de Paris ; 20 mars 1874, préfet de la Côte-d'Or ; 24 mai 1873, révoqué ; 24 mars 1876, remplacé préfet de Vaucluse par le ministre Ricard ; 18 avril 1877, préfet de la Haute-Vienne sous le ministère Simon ; révoqué le 16 mai dernier.

Mayenne. — M. Genouille a été attaché au cabinet de M. Léon Renault, préfet de police ; a débuté dans l'administration comme sous-préfet de Coutances le 24 mai 1876 ; le 16 mai dernier, a été appelé à d'autres fonctions.

On écrit de Paris :

« La liste des sous-préfets de 1<sup>re</sup> classe et de 3<sup>e</sup> classe est près d'être achevée. Le remaniement complet, néanmoins, ne sera pas terminé avant la semaine prochaine. »

La seconde partie de la session des conseils d'arrondissement aura lieu après la session des conseils généraux, c'est-à-dire dans les premiers jours du mois de janvier prochain.

Avant-hier, la veuve Renée Vivien, âgée de 47 ans, montée sur une charrette, suivait la levée de Saint-Florent pour rentrer au couvent du Bon-Pasteur. Après avoir traversé le pont suspendu, le cheval fut effrayé et se jeta de côté. La femme Vivien ne put le retenir, et cheval et charrette roulèrent au bas de la levée qui a une hauteur de sept mètres.

La malheureuse femme a été écrasée par le poids de sa charrette contre un arbre ; toutes les côtes ont été broyées. La mort a été instantanée.

Son cadavre a été transporté à la communauté du Bon-Pasteur, où elle était domestique.

Il est extraordinaire que semblable accident ne se soit pas déjà produit ; la levée de Saint-Florent, isolée au milieu des prairies, n'a aucun talus pour arrêter les chevaux. Il faut espérer que l'on trouvera des fonds pour prévenir le retour de pareil événement.

### VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Rejet de l'ajournement par 245 voix contre 213 de la validation de l'élection de M. de Kerjégou. — M. Benoist a voté pour l'ajournement. MM. Berger, Durfort de Civrac, Fairé, Janvier de la Motte, de Maillé, de Soland, ont voté contre.

Adoption du budget des contributions directes et des douzièmes de janvier et février. — Tous nos députés ont voté pour.

Scrutin sur l'élection de M. Bontoux (Gap), invalidée par 305 voix contre 188. — M. Bontoux a voté pour l'invalidation. Les autres députés de Maine-et-Loire ont voté contre.

Renvoi par 277 voix contre 239 de la discussion de l'élection de Septenville. — M. Benoist a voté pour le renvoi. Ont voté contre : MM. Berger, Durfort de Civrac, Fairé, Janvier de la Motte, de Maillé, de Soland.

## LYRE SAUMUROISE.

Le premier concert d'hiver de la société musicale *la Lyre Saumuroise*, dirigée par M. Halbert, aura lieu dimanche prochain 23 décembre, à 8 heures du soir, dans la salle de la Mairie.

Cette soirée, comme celles qui ont eu lieu les hivers précédents, est offerte aux souscripteurs de la société.

### Programme.

1. Parisina, fantaisie..... DONIZETTI.
2. Loin du Pays, ouverture..... BOULLON.
3. Emira, fantaisie..... ESCUDIER.
4. Les Deux Aveugles, bouffonnerie musicale en 1 acte, paroles de Moiaux, musique de..... OFFENBACH.
5. Jeanne qui pleure et Jean qui rit, grande valse..... STRAUSS.
6. Les Bébés, polka..... BUOT.

Théâtre. — Dans sa revue musicale de la semaine, le *Patriote* constate le succès obtenu par M. Odezenne, première basse, dans la *Dame blanche*, qui lui servait de troisième début. — 98 voix contre 5 opposants se sont prononcées en faveur de M. Odezenne, et c'était justice, dit notre confrère. Nul doute que cet excellent artiste ne devienne, avant peu, un des favoris du public angevin.

Tous les dilettantes saumurois qui ont applaudi, le 10 de ce mois, M. Odezenne dans le rôle de Lothario, seront du même avis. En effet, devant une salle comble, cet artiste a montré un talent très-remarquable comme chanteur et comme comédien. D'ailleurs, le succès de *Mignon* ne pouvait être douteux avec des interprètes tels que M<sup>lle</sup> Hasselmans, M<sup>lle</sup> Lelong, M<sup>lle</sup> Pellin et Odezenne.

Lundi prochain, comme on le verra au programme que nous donnons plus loin, la direction donnera à Saumur le plus joyeux spectacle que l'on puisse désirer.

M. l'inspecteur de l'Académie à Angers vient d'adresser aux instituteurs du département de Maine-et-Loire la circulaire suivante :

« Monsieur l'instituteur, Parmi MM. les instituteurs et plus spécialement parmi ceux qui exercent les fonctions de secrétaires de mairie, il en est qui acceptent d'apposer des affiches, officielles ou autres. Il en résulte de graves inconvénients ; car, si par hasard l'affiche est défectueuse, l'instituteur encourt, en tant qu'afficheur, une responsabilité. Or, il est arrivé plusieurs fois que l'action du ministre public a été gênée, parce qu'il hésitait à exercer des poursuites dans lesquelles se serait trouvé ainsi engagé l'instituteur.

» D'ailleurs, nos instituteurs ont trop le sentiment de leur propre dignité pour ne pas comprendre que ce rôle d'afficheur ne leur convient en aucune façon. Le conseil départemental s'est ému de cette situation et, dans sa séance du 16 novembre, il a été unanime à la désapprouver et à demander que des mesures fussent prises pour y mettre un terme.

» Je vous invite donc à ne vous charger, à l'avenir, d'aucun affichage, de quelque nature qu'il soit.

» Agréez, monsieur l'instituteur, l'assurance de ma considération distinguée.

» L'Inspecteur d'Académie.

L. Yon.

La société hippique française poursuit sans relâche l'importante œuvre de l'amélioration de la race chevaline. Les éleveurs secondent les efforts de la société.

Une somme de 264,986 fr. sera distribuée en prix dans les six concours de l'année prochaine.

Le concours de Paris, qui aura lieu du 13 au 30 avril, comprend tous les départements. Les autres concours ne comprennent que les animaux de la région.

Le concours de Nantes, qui est spécial aux départements de l'Ouest, aura lieu du 18 au 24 mars.

Les engagements seront reçus à la préfecture jusqu'au 11 mars dans les départements de la Sarthe, de la Mayenne, de Maine-et-Loire, de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire.

**Saint-Clément.** — Le 16 décembre, vers 8 heures du soir, un petit hangar, isolé dans le pré du Pin, commune de Saint-Clément-des-Lèves, une charrette et deux charrettes abritées dessous, ont été réduits en cendres.

On ignore la cause de cet incendie. La perte s'élève à 360 fr. environ, couverte par une assurance.

On écrit de Bléré à l'Indépendant de Tours :

« Un grand malheur vient d'arriver à Chenonceaux : Le sieur Masson, propriétaire à Saint-Georges, et son fils, qui étaient venus passer quelques jours chez des parents à Chenonceaux, ont été trouvés asphyxiés dans leurs lits. Cet accident est dû à l'imprudence des victimes qui avaient laissé dans leur chambre, dépourvue de cheminée, un fourneau rempli de charbon en ignition. »

Avant de quitter l'administration des Postes, M. Riant, directeur général, a adressé aux directeurs des départements une importante circulaire les invitant à une enquête sur la situation du service rural et à rechercher les moyens d'introduire dans ce service les améliorations compatibles avec les ressources dont ils disposent.

Il s'agit surtout de faire distribuer les correspondances le jour même de leur arrivée dans le bureau desservant la circonscription et faire partir les réponses par le retour du courrier.

On espère arriver à ce résultat sans augmentation de dépense, c'est-à-dire sans qu'il soit besoin de recourir à de nouveaux agents.

La cour d'assises de la Loire-Inférieure vient de condamner à un an de prison Louis Beilvert, jeune homme âgé de 17 ans, reconnu coupable d'avoir placé sur une voie ferrée deux pierres de quartz ne pesant pas moins de 9 kilogrammes.

Le train, broyant en partie ces pierres, n'a pas déraillé : mais l'intention criminelle a paru évidente. Cependant elle a été niée par l'accusé : il voulait seulement faire écraser ces pierres, a-t-il dit. Le jury ne l'a pas cru.

L'autorité militaire vient, à Avignon, d'infirmer quinze jours de prison à un soldat de l'armée territoriale, qui n'avait pas pris la peine de déclarer le changement de son domicile.

M. Louis Barbault, de Thouaré, adresse aux journaux d'Angers ses prédictions météorologiques pour l'hiver qui commence aujourd'hui 21 décembre :

« Le vent doit souffler le tiers du temps et plus de l'est ; et l'autre tiers de l'ouest ; et le reste du temps, il voyagera de l'est à l'ouest, tantôt par le nord, tantôt par le sud. Le vent de l'est est très-orangeux en temps chaud, mais en hiver bien moins ; il est au contraire très-pluvieux, quand il revient à l'ouest par le sud ; mais quand il fera son changement par le nord, c'est du froid. Le vent de l'ouest chasse (?) les nuées et dissipe l'orage peu avancé et nous donne du beau temps, mais parfois de bonnes giboulées de grêle, de neige ou pluie, suivant la température.

Les vents seront faibles cet hiver, si ce n'est par les giboulées du vent de l'ouest.

M. Barbault nous prédit en outre, pour 1878, « un grand événement politique qui changera la face de la terre » (sic). Ceci n'est plus de la météorologie ; et M. Barbault nous paraît avoir un peu trop d'ambition.

Nous lisons dans le Journal de Château-Briant :

Dimanche prochain, 23 décembre, aura lieu l'inauguration du chemin de fer. Les deux lignes, de Nantes à Château-Briant et de Château-Briant à Segré, seront ouvertes en même temps, et, dès le matin, les trains réglementaires transporteront les voyageurs. Des trains spéciaux amèneront les invités de Château-Briant, M<sup>r</sup> l'évêque de Nantes, le préfet, le général, les directeurs et ingénieurs des Compagnies, etc.

A trois heures, M<sup>r</sup> Lecocq, évêque de Nantes, bénira les locomotives et les gares. La Compagnie de l'Ouest, qui a prêté un si bienveillant et si généreux concours à l'organisation de la fête, s'est chargée des installations et décorations nécessaires à la cérémonie religieuse, ce qui équivaut à dire que tout sera grandiose et somptueux.

A cinq heures, un splendide banquet par souscription, de 500 couverts, sera servi dans la vaste salle de la gare, par M. Maucard, restaurateur et maître d'hôtel à Nozay.

La fanfare du Marais, célèbre par les nombreux triomphes remportés dans les concours en France et à l'étranger, donnera, à 8 heures, avec le concours d'artistes parisiens, un magnifique concert à l'Hôtel-de-Ville.

A la suite du concert, illuminations, feu d'artifice et retraite aux flambeaux par la fanfare, dans les principales rues de la ville.

### CAUSERIE SUR L'HYGIÈNE.

#### DE LA POLYSARCIE OU OBESITÉ.

Sous ce titre, M. le docteur Margarié, de Pelouailles, arrondissement d'Angers, a publié dans le Patriote un article duquel nous extrayons les lignes suivantes :

C'est de 30 à 40 ans que l'homme tend à engraisser.

L'obésité est cet état du corps dans lequel toutes les parties plus ou moins chargées de graisse ont acquis des dimensions supérieures à celles que l'on observe communément chez un homme adulte et d'un embonpoint ordinaire ; la graisse est dans la proportion d'un 20<sup>e</sup> environ ; avec le poids total du corps, elle peut excéder de beaucoup cette proportion sans être incommode ; mais, plus abondante, elle constitue l'obésité.

On a vu des individus surchargés de graisse peser 2 à 300 kilos et même 400. Un homme, dont parle Wand, avait atteint le poids énorme de 470 kilos....

L'obésité est un trouble de l'économie en vertu duquel le carbone absorbé s'accumule sous forme de graisse ; il faut donc, pour rétablir l'équilibre, arrêter l'introduction du carbone, ou bien en provoquer la transformation : nous en donnerons les moyens en parlant du régime à suivre.

Une seconde condition est l'introduction de la plus grande quantité possible d'oxygène dans l'économie ; l'homme qui travaille et marche consomme moitié plus d'oxygène qu'au repos ; ce gaz brûle le carbone en le transformant en acide carbonique ; le travail et la marche sont donc les meilleurs moyens d'accélérer la combustion et de chasser le carbone. Diminuer la quantité de carbone introduite et l'expulser par le travail, c'est rétablir l'équilibre troublé.

Une méthode que je ne puis approuver pour se faire maigrir, c'est d'employer le vinaigre, les purgatifs, la diète. L'obésité empêchant la libre fonction de tous les organes, engendre toute espèce de maladies ; en général, les individus affectés de bonne heure d'obésité atteignent rarement un âge avancé, on conçoit facilement qu'ils trouvent une prédisposition à de funestes habitudes dans la gêne qu'éprouvent la circulation et la respiration.

L'individu trop replet devient lourd ; le cerveau fonctionne difficilement, il est engourdi ; une tendance au sommeil se produit.

**Conduite à suivre.** — Propreté générale de la peau, par les bains froids autant que possible, les frictions sèches ; fonctionnement régulier et sans abus de tout l'organisme ; je rappelle, en passant, que les eunuques sont presque tous obèses.

Prendre de l'exercice autant que possible ; le travail poussé de temps en temps jusqu'à la transpiration ; ne pas dormir plus de six heures ; ne pas satisfaire complètement son appétit, se retirer de table avant d'être entièrement satisfait.

**Régime.** — Éviter tous les excitants culinaires, peu de pois, pas de farineux, ni sucrés ; éviter tout aliment contenant beaucoup d'eau, ne pas boire d'eau, un verre de vin à chaque repas, manger les végétaux sans féculé, amidon ou sucre, manger de la viande rôtie ou grillée de toute espèce, œufs, fromage, si l'on veut à tous les repas.

Il me semble qu'un tel régime n'est pas difficile à suivre.

D<sup>r</sup> MARGARIÉ.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 24 décembre 1877.

### LE SOURD OU L'AUBERGE PLEINE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Leuven et Langlé, musique d'ADAM.

**Distribution.** — Le chevalier d'Orbe, MM. Davy ; Doliban, propriétaire, Simon ; Danières, son futur gendre, Boulanger ; Péronille, servante, M<sup>me</sup> Lelong ; M<sup>me</sup> Legras, maîtresse d'auberge, Angé ; M<sup>me</sup> Isidore d'Orbe, E. Simon ; M<sup>me</sup> Joséphine Doliban, Valérie.

### Le Moulin Joli

Opérette en 1 acte, paroles de Clairville, musique de VARNÉY.

**Distribution.** — Gaston, M<sup>r</sup> Lévy-Brun ; Maître Placide, son gouverneur, M. Boulanger ; Nivelles, filleule de Placide, M<sup>me</sup> Letemple ; Paquerette, id., M<sup>me</sup> E. Simon.

### LE MARIAGE AUX LANTERNES

Opérette en 1 acte, paroles de Clairville, musique d'OFFENBACH.

**Distribution.** — Guillaume, M. Davy ; Catherine, M<sup>me</sup> R. Lelong ; Fanchette, Lévy-Brun ; Denise, E. Simon ; un garde-champêtre, M. Guiraud.

Ordre du spectacle : 1<sup>o</sup> le Mariage ; 2<sup>o</sup> le Sourd ; 3<sup>o</sup> le Moulin Joli.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M<sup>me</sup> THOUAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

## LE MONITEUR DES VALEURS A LOTS

EST LE SEUL JOURNAL FINANCIER

Qui donne la liste officielle des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères.

Il est le plus complet

SEIZE PAGES DE TEXTE

Le mieux renseigné

IL DONNE

— Une revue de toutes les valeurs ; — les arbitrages avantageux ; — le prix exact des coupons ; — les tirages ; — la cote de la Bourse et de la Banque, etc., etc.

IL FAIT

L'achat et la vente des valeurs cotées et non cotées au courtage le plus réduit et les paiements de coupons sans frais.

Le meilleur marché

Il ne coûte qu'UN FRANC par an. ON S'ABONNE : rue Lafayette, n<sup>o</sup> 46, à Paris.

Envoyer un franc en mandat ou timbres-poste.

## BRACELET 29 fr.

OR FIN

Pour recevoir franco par la poste ce magnifique Bracelet Porte-Bonheur, qui pèse de 6 grammes à 6 grammes 50 dans un charmant écrin en satin bleu, avec les initiales de la personne à laquelle on le destine, il suffit d'envoyer un mandat-poste de cette somme aux Grands Magasins du Printemps de Paris. (Celle adresse suffit.)

Ces mêmes Magasins viennent d'éditer un Album illustré renfermant les plus jolies Nouveautés créées par l'industrie parisienne à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, lequel est envoyé gratis et franco sur demande.

Rhumes et Maladies de Poitrine.

## SIROP

ANTIPHLOGISTIQUE

DE

## BRIANT

Pharmacie BRIANT, 150, rue de Rivoli, PARIS

Depuis plus de cinquante années, le SIROP de BRIANT est recommandé par les Médecins dans les maladies de l'appareil respiratoire : Toux, Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Gripes, etc.

C'est le plus actif, le plus agréable et le meilleur marché des médicaments pectoraux. Pour éviter les imitations et les contrefaçons, inefficaces ou nuisibles, exiger l'instruction en neuf langues et la signature très-lisible de l'inventeur :

Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.

## Refusez les contrefaçons

— N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des pommons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, houllement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Également préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 38 000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castille, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Würzer, etc., etc.

Cure n<sup>o</sup> 48,914.

M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, de 7 ans de Maladie du foie, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure n<sup>o</sup> 63,914.

M. le professeur docteur Dédé, d'une grave maladie inflammatoire et spasmodique de la vessie, qui avait résisté à tout traitement pendant huit ans et le faisait horriblement souffrir.

Cure n<sup>o</sup> 62,986.

M<sup>me</sup> Martin, de Suppression des règles et Danse de Saint-Guy déclarée incurable, parfaitement guérie par la Revalescière.

Cure n<sup>o</sup> 65,112.

E. Payard, de Gastralgie et Vomissements, il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure n<sup>o</sup> 62,845.

M. Boulet, curé, de 36 ans d'Asthme avec étouffements dans la nuit.

Cure n<sup>o</sup> 70,421.

M. A. Spadaro, d'une Constipation opiniâtre de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 16 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 288 tasses, 36 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c. ; avec vanille, 2 fr. 40 c., déposé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean ; M<sup>me</sup> GONDRAND, rue d'Orléans ; M. BASSON, successeur de M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue St-Jean ; M. J. RUSSON, quai de Limoges ; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

P. GODET, propriétaire-gérant.

# A LA VILLE DE TOUL

21, rue du Puits-Neuf, maison de M. Jagot, à Saumur.

M. BOUCHER, propriétaire de ces vastes Magasins, a l'honneur de prévenir les dames qu'il vient de recevoir un choix considérable de broderies de Nancy et d'Épinal (Vosges) : Tels que taises d'oreillers, brodées sur toile, depuis 49 fr. 50 à 80 fr. la paire. — Mouchoirs brodés tout autour sur batiste de 6 fr. 50 à 430 fr. la pièce. — Riches japons brodés sur beau jaconat de 49 à 420 fr. la pièce. — Mouchoirs initials, ourlés à jour, toile, au prix de 95 c. — Un choix considérable de bandes brodées en tout genre sur toile. — Garnitures pour chemises brodées sur toile. — Mouchoirs brodés, en dessous, sont brodés à la main. — Dessus d'édredon, depuis 2 fr. 45. — Mouselines et riches guipures pour rideaux.

## GRAND CHOIX DE LINGERIE EN TOUT GENRE, HAUTE NOUVEAUTÉ DU JOUR

12 modèles différents de jolis cols toile, à 95 c. la pièce. — Parures depuis 2 fr. 45. — Beaux bonnets de Verdun, faits à la main. — Bonnets pour femme, depuis 25 c. la pièce. — 10,000 bandes, broderie au métier, depuis 4 fr. 25 les 4 mètres.

Dans nos magasins, on trouve toutes sortes d'articles pour femme et enfant en lingerie confectionnée. Les marchandises sont marquées en chiffres connus et vendues au prix fixe.

NOTA. — Six grandes caisses de linge défranchies seront vendues presque pour rien.

Etude de M<sup>e</sup> ALBERT, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7.

### PURGE LEGALE.

Suivant exploit de Dufour, huissier à Saumur, en date du douze décembre mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré, et à la requête de M. Victor de Terves, maire de la Salle-de-Vihiers, y demeurant, agissant au nom et comme maire de ladite commune, pour lequel domicile est élu en l'étude de M<sup>e</sup> Albert, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur;

Notification a été faite : A M. le procureur de la République près le tribunal civil de première instance de Saumur;

De l'expédition d'un acte fait au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-un novembre mil huit cent soixante-dix-sept, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie collationnée d'un acte administratif, en date, à la Salle-de-Vihiers, du vingt-six août dernier, visé pour timbre et enregistré gratis, contenant vente par M. Papin, Pierre, et M<sup>lles</sup> Marie et Joséphine Papin, demeurant au village de Paradis, commune de la Salle-de-Vihiers, à M. de Terves, es-qualité, de deux parcelles de terrain destinées à être occupées par le chemin vicinal d'intérêt commun numéro 71 de Somloire à Gonnoard, savoir : 1<sup>e</sup> une parcelle de terrain, en pré, au petit pré de la Fontaine; 2<sup>e</sup> une autre parcelle, au même lieu; le tout d'une contenance totale de douze ares quatre-vingt-dix centiares, moyennant la somme totale de six cent quarante-cinq francs;

Avec déclaration au sus-nommé que la présente notification lui a été faite conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'il eût à requérir telle inscription d'hypothèque légale qu'il aviserait, dans le délai de deux mois, et que faute par lui de se mettre en règle dans ce délai, les immeubles dont il s'agit seraient définitivement purgés entre les mains du requérant, es-qualité, de toute hypothèque de cette nature;

Avec déclaration, en outre, à M. le procureur de la République, que les anciens propriétaires desdits immeubles, indépendamment des vendeurs, sont inconnus du requérant es-qualité, et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions, n'étant pas connus non plus du requérant, es-qualité, il ferait publier la présente notification, conformément à la loi et aux dispositions des avis du conseil d'Etat des premier juin mil cent sept et huit mai mil huit cent douze.

A ce qu'il n'en ignore : Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toutes hypothèques légales non inscrites. (672) L. ALBERT.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

### UNE MAISON

Située à Saumur, quartier des Ponts, rue des Capucins, nos 46 et 48,

Occupée par M. Moneste, charpentier, M. Groleau, boucher, et autres. S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD. (597)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE COULON, LOUIS.

Les créanciers de la faillite du sieur Coulon, Louis, marchand de beurre et œufs au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux, sont invités, conformément à l'article 504 du Code de commerce, à se présenter, le jeudi 27 décembre 1877, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat et, à défaut, se constituer en état d'union. Le greffier, L. BONNEAU.

(673)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

### UN HECTARE 4 ARES DE VIGNE

ET UNE PETITE MAISON

Au Pont-Fouchard, à demi-côte de la butte de Bourran, commune de Bagnaux, joignant MM. Labispère, Pierre Bonvier, Cotelle et la route; Entrée en jouissance de suite. Toutes facilités de paiement. S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> CLOUARD. (661)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

Au canton du Van-Langlais.

### UN CLOS DE VIGNE

De 4 hectare 26 ares

### ET UNE MAISON D'HABITATION

Comprenant trois pièces et cuisine au rez-de-chaussée, trois chambres au premier étage;

Grenier, cave voûtée et pressoir; Le tout joignant MM. Bloudeau et Nicolas.

S'adresser, pour visiter la maison, à M<sup>me</sup> veuve JEUNETTE-DELAHAYE, qui l'habite;

Et, pour traiter, soit à M. COULON, propriétaire à Saumur, soit à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (651)

Etude de M<sup>e</sup> JOLLY, notaire au Puy-Notre-Dame.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

### UNE PROPRIÉTÉ

Nommée la PACAUDIÈRE,

Située dans la commune des Verchers, et, par extension, en celle de Concourson, actuellement exploitée par le fermier Guyard, et consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés, vignes et bois taillis, d'une contenance totale de 8 hectares 34 ares 74 centiares. S'adresser audit M<sup>e</sup> JOLLY, notaire. (674)

LE CABINET DE M. G. DOUSSAIN est transféré rue du Palais-de-Justice, n<sup>o</sup> 5, à partir du 15 décembre 1877. (664)

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

### A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 25 mars 1879.

### DEUX FERMES

Sises communes de Méron et Antoigné.

Contenant chacune environ 33 hectares.

S'adresser à M. COTILLEAU, à Panreux, commune de Méron, ou à M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire. (666)

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

### PORTION DE MAISON

AVEC CAVE ET JARDIN

Sise montée du Fort.

S'adresser à la Retraite. (632)

### A LOUER

### REMISE, ÉCURIE ET GRENIER

Situés place Saint-Michel, n<sup>o</sup> 4.

S'adresser à M. CROISNET.

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

### DEUX MAISONS

AVEC BOUTIQUES

Nouvellement restaurées.

Situées rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. DÉZÉ, libraire, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 1, à Saumur, ou à M. GODET, imprimeur.

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

### MAISON DE PLAISANCE

avec jardin bien arboré, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Bessou.

MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.

S'adresser à M. PAUL REVEAU, à Pocé.

M. MAURICEAU, huissier à Saumur, demande de suite un clerc.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXIS THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

M. THUBÉ a l'honneur d'informer le public que son installation lui permet de recevoir en dépôt tout ce qu'on voudra lui confier, pour être vendu aux enchères, à la salle des ventes, située rue d'Orléans, 55, en face l'hôtel de Londres. (649)

### DÉPOT DES FORGES DU BERRY

SPÉCIALITÉ

DE FILS GALVANISÉS

Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, prévient le public que, dépositaire des forges du Berry, il cotera le fil de fer galvanisé comme suit : N<sup>o</sup> 16..... 60 fr. les cent kil.

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

## L. LE BRAS, BANQUIER

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 4,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

Paiement immédiat de tous les coupons échéant en janvier 1878, sous escompte de 5 0/0.

## PAUL JEUNETTE

Représentant à Saumur.

Prévient le public qu'il continue la vente des Charbons de terre et Briquettes, Charbons de bois et Coke, en gros et en détail.

Livraison à domicile, par wagons dans toutes les gares, et par balais dans tous les ports.

Les commandes sont reçues place de l'Hôtel-de-Ville, n<sup>o</sup> 10.

## LAGALL

DENTISTE A SAUMUR

Quai de Limoges, 70.

Élève de M. Victor LANGERON,

CHIRURGIEN-DENTISTE A BORDEAUX

Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.

SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUTS GENRES

EXTRACTION DES DENTS

Prothèse dentaire et Redressement des Dents aux Enfants.

M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile. Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur. (226)



### BIBERON POMPE MONCHOVAT

Fonctionnant aussi bien que le sein de la mère (garanti). Le seul où le lait monte constamment, sans jamais redescendre et avec lequel l'enfant boit sans aucun effort.

Rabrique à Laon (Aisne).

Dépôt général à Paris, rue de Jouv, 7, Pharmacie Centrale de France.

Se méfier des nombreuses contrefaçons et ne pas confondre avec les Biberons à pompe-boules.

Se trouve à Saumur, chez M. NORMANDINE, pharmacien, ainsi que dans toutes les bonnes pharmacies et principaux marchands de biberons. (660)

## LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris.

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux conclus avec les premières maisons de Paris permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

### PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION DEUXIÈME ÉDITION  
COMPRENANT COMPRENANT  
1<sup>o</sup> Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures;  
2<sup>o</sup> Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.  
1<sup>o</sup> Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition;  
2<sup>o</sup> Chaque mois, la double planche de Patrons;  
3<sup>o</sup> Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, coloriée et imprimée sur papier de luxe.

UN AN : 44 FR. — SIX MOIS : 7 FR. — TROIS MOIS : 3 FR. 50.  
UN AN : 25 FR. — SIX MOIS : 13 FR. — TROIS MOIS : 7 FR.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des MODES PARISIENNES, 22, rue de Verneuil, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.